



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

Le 06 février 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – ANXIONNAZ Vincent - BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas - LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusée : BERTHIER Béatrice

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

Mme LIGEON Marie-Cécile est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Validation du choix du devis pour la démolition du bulbe du clocher de l'église Saint-Martin
- Point sur le projet MAM
- Point sur le projet cantine
- Demande d'aide de la part d'organismes ou d'associations divers
- Analyse de différents devis
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 03 janvier 2025 ; il est arrêté par tous les membres présents.

VALIDATION DU CHOIX DU DEVIS POUR LA DÉMOLITION DU BULBE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2025-05

4 entreprises ont été consultées. Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Chardon qui répondait aux attentes de la Commune : délai d'intervention, prix et méthodologie de déconstruction.

Pour : à l'unanimité

POINT SUR LE PROJET MAM

Rapporteur : Mme Elodie SONDAZ

Le projet avance. Nous sommes en attente de devis pour la démolition intérieure. Le dossier de consultation des entreprises est en cours.

De menus travaux (déplacement de câbles sur la façade et des boîtes aux lettres) doivent être réalisés.

Pour : à l'unanimité

POINT SUR LE PROJET CANTINE

Rapporteur : Mme Elodie SONDAZ

Un cahier des charges doit être établi pour une consultation auprès de plusieurs architectes locaux.

DEMANDE D'AIDE DE LA PART D'ORGANISMES OU D'ASSOCIATIONS DIVERS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2025-06

Au vu des nombreuses sollicitations, le Conseil municipal va définir un cadre pour l'attribution des subventions aux organismes ou associations divers.

Une aide de 200€ a été attribuée à l'association Saint-Michel (association qui soutient et participe aux activités de loisirs des résidents de l'EHPAD de Bourg-Saint-Maurice)

Suite à la demande de l'association des aînés ruraux des Chapelles « Les Sillons », le conseil municipal donne un avis favorable à l'achat d'une sono et d'un micro qui seront mis, sur demande, à disposition de l'ensemble des associations communales.

Pour : à l'unanimité

Départ de Cédric VEROLLET

ANALYSE DE DIFFERENTS DEVIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal donne un accord de principe sur les devis suivants :

- Suite au rapport du SDIS, remplacement du poteau incendie, chemin des Mines à Montgirod qui n'est plus opérationnel.
- Le broyeur de branches actuel n'étant pas utilisé de façon optimale, remplacement par un nouveau porte-outils plus efficace.
- Dans le cadre de l'affaire « chemin du Perrier à Montgirod », l'indemnité de l'assurance adverse permettra de réaliser les travaux de réfection du réseau pluvial.

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : Mme Marie-Cécile LIGEON

Point sur les dossiers examinés en commission :

- Déclaration préalable :
 - o ROBINSON Jason au Chef-Lieu pour l'extension d'un balcon et la création d'un abri pour four à pizza et barbecue ;
 - o ROBINSON Jason au Chef-Lieu pour la démolition d'un poulailler et des garages
 - o CIMES ENERGIES à Parchet pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- Certificat d'urbanisme (b) Indivision NIEROZ à Picolard pour la construction d'une maison
- Permis de construire :
 - o Modificatif STEPEC Murielle à Villarivon pour la modification des murets de clôture
 - o MAHEVAS Stéphanie / BEZ Nicolas pour la rénovation d'une maison existante

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de la Région concernant l'évolution des tarifs pour le transport scolaire. Nous avons interpellé la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise à ce sujet, car cela a une incidence sur le coût pour les enfants habitant à plus ou moins 3 kms (gratuité ou forfait de 240€/enfant)
- Compte-rendu par Mme Elodie SONDAZ de la réunion sur le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la restauration scolaire avec le Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice.
- Compte-rendu par M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude de la dernière réunion eau et assainissement à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.
- Point par M. GUICHARD Nicolas sur les projets d'investissements en vue de la préparation du budget 2025.
- Le Conseil municipal répond favorablement à l'offre de service Internet sécurisée, développée et administrée par la Trésorerie de Moutiers. Cette offre permet l'accès sous forme dématérialisée dans un espace personnel des documents de rémunération (bulletins de salaire, attestations fiscales, etc..) aux agents communaux. Le coût pour la collectivité est de 0.15€ HT par document transmis.

Les Chapelles, le 07 mars 2025.....

Le Maire,
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance
LIGEON Marie-Cécile